



Syndicat CGT du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
5 avenue Garibaldi 21000 Dijon

Tel : 07.75.25.98.72 (Secrétaire Générale)
cgt.@bourgognefranche.comte.fr

Dijon le 12 septembre 2018

Madame la Présidente
Conseil Régional de
Bourgogne Franche-Comté
4 square Castan
25000 Besançon

Courrier envoyé par mail et lettre recommandée le 13 septembre 2018

Objet : Dépôt d'un préavis de grève

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L2512-1 à L2512-5
Du code du travail relatif aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons que notre organisation
syndicale dépose un préavis de grève illimité qui débutera le jeudi 20 septembre 2018 à partir de 00H

En conséquence, madame la Présidente, nous vous demandons une renégociation du contrat social que vous avez imposé
dès la rentrée de septembre pour permettre une validation à la prochaine plénière sur les points suivants :

Temps de travail,
Heures écrêtées,
Régime indemnitaire...

Afin de permettre aux personnels et agents syndiqués et non syndiqués de notre collectivité relevant de notre
fédération des services publics de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, notre organisation
syndicale dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences partant du jeudi 20 septembre 2018 à 00H.
Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

La Secrétaire Générale
Catherine Salvadori